

Réponse en groupement/sous-traitance : co-traitance, sous-traitance : impact des nouvelles réglementations et nouveaux outils. (webinaire)

Quand on répond à un marché public, il faut ou il vaut mieux parfois répondre à plusieurs, ou avec des sous-traitants... : les règles concernant la co-traitance et la sous-traitance ont changé depuis 2017 : il faut s'adapter...

OBJECTIFS

- Avec plus de 120 milliards d'euros de commandes par an, l'État, les organismes territoriaux et les hospitaliers sont le premier client des entreprises. Ils signent des commandes sous forme de marchés publics dans 71% des cas, 87% des montants. Et les TPE/PME en bénéficient aussi puisque qu'en 2018, 39% des marchés publics ont été remportés par des entreprises inférieures à 250 salariés.
- On peut répondre seul à un marché public, mais il faut parfois répondre à plusieurs, ou faire appel à un ou des sous-traitants... : comment s'y retrouver dans tout cela avec les changements législatifs ? le paiement direct ? la facturation électronique ?...
- La vocation de cette formation très opérationnelle est d'expliquer les offres groupées/sous-traitées, leurs différentes formes, leurs avantages et inconvénients... et les règles qui les régissent une fois les marchés gagnés

PROGRAMME

1. Rappel sur les Marchés publics
 - Le Nouveau Code de la Commande Publique
 - Comment préparer sa réponse en co-traitance ou sous-traitance
2. Décrypter les documents administratifs concernant ces deux formes de réponse
 - Groupement conjoint ou solidaire
 - Le mandataire
 - La sous-traitance, déclarée dès le départ ou pas...
3. Co-traitance et Sous-traitance
 - Encadrement législatif
 - Les obligations
 - Déclarations et acceptations
 - Ce qui change depuis 2017

4. Se décider et Répondre

- Les documents à échanger et à signer
- Envoi de l'offre en Dématérialisation
- Les relations vis-à-vis de l'entité publique

5. Déroulement d'un marché gagné

- Obligations et responsabilités
- Facturation électronique et règlements
- En cas de problèmes...
- Aller plus loin...

LES + DE LA FORMATION

Cette formation est animée par Cyril Guilhamet. Avec plus de 15 ans en entreprise (PME et grand groupe) et une présence dans les conseils d'administration d'entités publiques et d'associations, Cyril Guilhamet a répondu à de très nombreux marchés publics, réalisé des cahiers des charges et participé à des ouvertures de plis, comités de sélection... Il a acquis une solide expérience de la réponse à appels d'offres jusqu'à la gestion de projets publics.

Cyril Guilhamet est par ailleurs :

1er formateur pour : CAPEB, CMA, FFB, CCI.

Référent aquitain : sur les marchés publics pour l'Ordre des Experts Comptables, sur les marchés publics pour Objectif Aquitaine, sur les marchés publics pour l'ASFO et l'AFPI.

Référent national sur les marchés publics pour la Fédération Française des Centres de Gestion Agréée.

POURQUOI CETTE FORMATION ? PERSONNES CONCERNÉES

- Toutes celles et ceux qui répondent d'ores et déjà à des marchés publics ou qui souhaitent se lancer.

Détails de cette formation

Tarif

350 € HT/participant

Durée

1 jour (7 heures)

Remise sur cotisation UNGE N+1 :

30€HT/participant/jour

Organisme de formation : SAS Cyril Guilhamet

Email : cyril@reponses-marches-publics.biz

www.reponses-marches-publics.biz

Tél. : 06 11 59 66 35 / 05 59 68 72 46